



SAVING  
LIVES  
CHANGING  
LIVES

ANALYSIS, PLANNING & PERFORMANCE

## Note d'Orientation Sur le Ciblage

### Édition n°1, 2025

*Enjeux liés à l'utilisation des indicateurs de résultats dans le processus de ciblage*

#### RÉSUMÉ

**Cette note présente la position du PAM sur l'utilisation des indicateurs de résultats dans le processus d'identification des populations bénéficiaires de l'aide.**

Bien qu'utiles pour le suivi des tendances et l'évaluation de l'efficacité des programmes, les indicateurs de résultats restent insuffisants pour un ciblage à l'échelle des ménages. Ils reflètent des situations temporaires, peuvent être influencés par des aides récentes ou par la saisonnalité, et manquent de fiabilité au niveau des ménages.

Le ciblage devrait reposer sur des indicateurs de vulnérabilité stables, tels que les données démographiques des ménages, l'accès aux ressources et les chocs récents, identifiés par une analyse des données et validés auprès des communautés. Cette approche est conforme aux directives opérationnelles du PAM et permet de garantir une aide équitable, opportune et efficace. Les indicateurs de résultats doivent rester des outils de suivi et d'évaluation, et non pour la sélection directe des bénéficiaires.

## INTRODUCTION

Le PAM utilise des indicateurs de résultats pour la sélection des zones géographiques à prioriser ou pour suivre l'impact de ses interventions. En revanche, l'identification des bénéficiaires repose sur des critères de vulnérabilité reconnus comme des prédicteurs statistiquement fiables ou validés par des consultations communautaires, conformément aux objectifs du programme. Cette approche est alignée sur les [directives opérationnelles du PAM en matière de ciblage et priorisation](#), ainsi que sur son [cadre d'assurance du ciblage](#), qui stipulent que le ciblage doit être basé sur les facteurs à l'origine de l'insécurité alimentaire, plutôt que sur ses manifestations ponctuelles.

Une évaluation du PAM<sup>1</sup> a mis en évidence que la majorité de la littérature traditionnelle sur le ciblage est axée sur des indicateurs persistants - tels que la pauvreté - qui peuvent s'avérer moins

pertinents pour des interventions humanitaires visant à répondre à des situations transitoires, tels que l'insécurité alimentaire. Dans ce contexte, les méthodes de ciblage du PAM doivent impérativement tenir compte du caractère transitoire et évolutif rapide de la sécurité alimentaire. Les indicateurs de résultats<sup>2</sup>, notamment le score de consommation alimentaire (SCA), ont un caractère évolutif et sont insuffisants à eux seuls pour favoriser une sélection équitable des bénéficiaires, comparativement à l'utilisation de vulnérabilités sous-jacentes plus stables.

L'unité d'Analyse et de Ciblage (APP-FA) a rédigé cette note afin de clarifier la position du PAM sur l'utilisation des indicateurs de résultats comme critères d'identification directe et finale des bénéficiaires au cours du processus de ciblage. Cette pratique a été observée dans plusieurs bureaux pays et a été suggérée par les donateurs et d'autres parties prenantes.



<sup>1</sup> Garcia, J., McCollum, K., Dunsch, F. A., Guariso, A., Holmlund, M., Karbala, G., Degla, S. A. et Heirman, J. L. (2024, 17 juin). *Optimiser le ciblage de l'aide alimentaire humanitaire en RDC : précision et couverture*. Évaluation du PAM. <https://wfp-evaluation.medium.com/optimizing-targeting-of-humanitarian-food-assistance-in-the-drc-precision-and-coverage-29c6d39d2ee9Moyen>

<sup>2</sup> Les indicateurs de résultats comprennent le score de consommation alimentaire (SCA), l'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI) et l'indice des stratégies d'adaptation aux moyens de subsistance (LCSI), entre autres. Ces indicateurs sont généralement associés aux symptômes de l'insécurité alimentaire plutôt qu'à ses causes. Par exemple, bien que le nombre de repas consommés quotidiennement ne soit pas un indicateur de résultat standard, il peut tout de même servir d'indicateur indirect reflétant la gravité de l'insécurité alimentaire.

## DÉFINITION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

### CARACTÉRISTIQUES DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ BIEN DÉFINIS

De manière générale, les critères d'éligibilité devraient répondre aux caractéristiques suivantes :

- **Fondés sur des données probantes** : éclairés par une analyse rigoureuse des vulnérabilités.
- **Pertinents** : permettant d'atteindre les personnes les plus vulnérables, tout en évitant l'inclusion de celles en situation moins critique.
- **Spécifiques** : formulés de manière précise et sans ambiguïté.
- **Réalisables** : tenant compte des ressources, du temps et des capacités disponibles
- **Acceptables** : pour les bénéficiaires et leurs communautés.
- **Vérifiables** : afin que les décisions de ciblage puissent être examinées, justifiées et au besoin, contestées par le personnel chargé du suivi ou par les membres de la communauté.

En adhérant à ces principes, nous pouvons nous assurer que les critères d'éligibilités sont fiables, justes et efficaces adaptés à l'identification des populations les plus vulnérables. Cette approche renforce non seulement la crédibilité et la transparence du processus de ciblage, mais elle favorise également la confiance et la collaboration entre toutes les parties prenantes concernées.

Les critères d'éligibilité devraient être initialement définis sur la base des résultats des évaluations des besoins à travers des analyses statistiques. Cela peut inclure des tableaux croisés ou des analyses de régression permettant d'identifier des relations statistiquement significatives entre les critères d'éligibilité potentiels et le cadre de vulnérabilité défini.

Une fois les critères préliminaires établis, ils doivent être validés à travers des consultations communautaires.

*Les critères d'inclusion dans un programme doivent reposer sur des caractéristiques observables de la population vulnérable, pouvant être observées et peuvent être évaluées de manière objective et sans biais.*

Les partenaires et autres organisations, souvent mieux ancrés dans les communautés que le PAM, sont bien placés pour fournir des informations essentielles et peuvent contribuer à l'élaboration d'approches de communication acceptables pour les communautés. La mise en place ou l'utilisation

des mécanismes de coordination multipartite peut contribuer à affiner les stratégies de communication, afin de s'assurer que tous les membres de la communauté, y compris les groupes et individus traditionnellement plus marginalisés, soient informés de l'exercice de ciblage.

Les échanges avec les partenaires disposant d'une connaissance approfondie du contexte local sont essentiels pour assurer la pertinence et l'acceptabilité des critères d'éligibilité. Dans la mesure du possible, il convient de consulter des conseillers en protection, en genre et en prévention des conflits afin d'identifier les risques de protection potentiels liés aux critères d'éligibilité et de définir des mesures d'atténuation appropriés. L'objectif est de veiller à ce que les groupes les plus vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire soient dûment pris en compte.

## LIMITES D'UTILISATION DES INDICATEURS DE RÉSULTATS COMME CRITÈRES DIRECTS D'ÉLIGIBILITÉ

L'utilisation des indicateurs de résultats comme critères de ciblage peut s'avérer problématique. Ces indicateurs reflètent souvent des conditions passées et des mécanismes d'adaptation dérivés d'un échantillon de population à un moment donné, ce qui peut les rendre obsolètes au moment du ciblage.<sup>3</sup> Par ailleurs, ces données sont rarement disponibles et mises à jour pour l'ensemble de la population, ce qui limite leur fiabilité pour déterminer l'éligibilité de manière continue et de prioriser les bénéficiaires<sup>4</sup> - risquant ainsi une allocation inefficace des ressources en raison d'une identification inadéquate. Dans les rares cas où le ciblage est effectué en même temps que la collecte de données ou dans le cadre d'un recensement, il est essentiel de considérer la durabilité de l'approche de ciblage. Bien que les indicateurs de résultats puissent fournir un aperçu précis et actualisé de l'insécurité alimentaire, le fait de s'y fier exclusivement peut ne pas soutenir la reproduction du processus. Si le ciblage doit être répété, il est préférable de mener une analyse dédiée et d'identifier des indicateurs indirects (proxies) robustes. Cela permet de garantir un processus de ciblage cohérent, évolutif et moins exigeant en ressources à long terme.

De plus, les indicateurs de résultats sont très variables et peuvent fluctuer au fil du temps en

raison de facteurs tels que la saisonnalité, les événements propres aux ménages et l'accès à l'aide. Cette variabilité rend difficile une vérification cohérente de la sélection des bénéficiaires sur la base de ces indicateurs. Par ailleurs, les indicateurs de résultats restent essentiels dans le suivi et l'évaluation de l'impact des décisions de ciblage. De plus, lorsque les critères d'éligibilité sont communiqués aux populations ciblées (conformément aux bonnes [pratiques en matière de redevabilité envers les populations affectées](#)), les ménages pourraient être plus enclins à manipuler les indicateurs de résultats afin de répondre aux critères d'éligibilité. Bien que cette approche puisse sembler simplifier le processus de ciblage, l'utilisation des indicateurs de résultats comme critères de sélection risque de compromettre l'objectif de fournir une aide opportune et dédiée aux personnes qui en ont le plus besoin.

L'adoption de cette méthodologie par plusieurs acteurs humanitaires soulève des préoccupations quant à l'efficacité et à la pertinence du ciblage.

En conclusion, bien que les indicateurs socio-économiques et de sécurité alimentaire soient utiles pour comprendre et valider les critères d'éligibilité, ils ne doivent pas être utilisés comme critères en tant que tels. Il est recommandé aux bureaux pays de se référer à la note opérationnelle du PAM sur le ciblage et aux documents du cadre d'assurance du ciblage pour l'identification des critères d'éligibilité. Cela permet de s'assurer que le processus de ciblage reste équitable, précis et efficace pour atteindre les personnes qui en ont le plus besoin.

*Les indicateurs de résultats mesurent l'état de la sécurité alimentaire d'un ménage (consommation ou niveau de faim) plutôt que sa vulnérabilité intrinsèque.*

<sup>3</sup> Par exemple, le SCA utilise une période de rappel de 7 jours et manque de données sur la quantité d'aliments consommés. Par conséquent, le fait de baser la sélection des ménages uniquement sur l'SCA limite la validité de l'exercice de ciblage au cours de cette brève période.

## EXEMPLE ILLUSTRANT LES LIMITES D'UTILISATION DU SCA EN TANT QU'INDICATEUR DE CIBLAGE

Le SCA est un score composite de la diversité et de la fréquence de l'alimentation au cours des 7 derniers jours, classant les ménages comme ayant une consommation alimentaire pauvre, limite ou acceptable.

Le PAM et ses partenaires utilisent largement le SCA pour suivre les tendances en matière de sécurité alimentaire. Toutefois, cet indicateur n'a pas été conçu pour servir de critère de sélection des bénéficiaires au niveau des ménages. Dans le cadre du ciblage, l'accent doit être mis sur des indicateurs qui permettent de prédire ceux qui sont susceptibles d'avoir besoin d'aide, et non seulement sur ceux qui vivent avec une faible consommation alimentaire à un moment donné.

L'exemple ci-dessous illustre comment les lignes directrices mentionnées précédemment peuvent être appliquées à l'utilisation du SCA comme indicateur de résultat et pourquoi cette pratique devrait être évitée :

- **Influencée par l'assistance et la saisonnalité**

L'utilisation du SCA comme critère d'éligibilité peut entraîner des paradoxes. Si la consommation alimentaire d'un ménage s'améliore grâce à l'aide reçue, son score pourrait dépasser le seuil. Si le SCA est utilisé comme un outil de ciblage, ce ménage pourrait être considéré comme non éligible, perdre son accès à l'aide et retomber dans l'insécurité alimentaire. De même, les scores SCA ont tendance à être plus élevés juste après une récolte et à diminuer pendant la période de soudure ; cibler uniquement les personnes ayant un faible SCA dans une période donnée risque donc d'exclure ceux qui deviendront en situation d'insécurité alimentaire au cours de la saison suivante.

Les indicateurs de résultats sont donc **volatils** ; leur utilisation peut entraîner une instabilité des listes de bénéficiaires ou une omission des ménages les plus à risque. Les agences humanitaires préfèrent **des indicateurs de vulnérabilité plus stables** (moyens de subsistance, actifs, risques démographiques) qui indiquent la propension d'un ménage à souffrir de pénuries alimentaires, plutôt que de se contenter de leur consommation hebdomadaire précédente.

- **Refléter l'état actuel, et non la vulnérabilité sous-jacente**

Les indicateurs de résultats tels que l'SCA rendent compte de la situation immédiate d'un ménage, qui peut fluctuer en raison de facteurs temporaires tels qu'une aide récente ou une mauvaise récolte. Un faible SCA indique une insécurité alimentaire actuelle, mais peut refléter un choc récent plutôt qu'une vulnérabilité chronique. Au moment où le SCA d'un ménage est suffisamment bas pour être admissible à l'aide, il se peut qu'il soit déjà en crise. Cela rend **le ciblage basé sur les résultats réactif plutôt que préventif**, et moins efficace pour identifier ceux qui bénéficieraient le plus d'un soutien précoce.

- **Conçu pour l'analyse à l'échelle de la population, et non pour le ciblage individuel**

L'SCA a été élaborée à l'origine pour suivre les tendances en matière de sécurité alimentaire au niveau des régions et populations, et non pour identifier quels ménages spécifiques devraient recevoir de l'aide. Le PAM l'utilise pour évaluer les zones d'insécurité alimentaire et éclairer les décisions générales du programme, et non pour identifier les bénéficiaires. Son application au niveau des ménages peut donc conduire à des erreurs et à des répartitions inéquitables.

- **Préoccupations éthiques et pratiques**

Le recours à des indicateurs de résultats pour le ciblage peut engendrer des incitations perverses, où certains ménages pourraient réduire volontairement leur consommation alimentaire ou de signaler détérioration de leur situation pour être éligible à l'aide. Cette approche entre également en contradiction avec les principes humanitaires : le PAM vise à prévenir l'insécurité alimentaire sévère, et non à intervenir une fois qu'elle s'est déjà installée. Les indicateurs de résultats conviennent mieux aux systèmes d'alerte précoce ou à l'allocation de ressources au niveau stratégique, tandis que le ciblage devrait être basé sur des indicateurs de vulnérabilité capable de prédire les risques futurs plutôt que de mesurer les difficultés actuelles.

## ANNEXE I – EXEMPLES DE CRITÈRES D'ELIGIBILTE

Vous trouverez ci-dessous une **liste non exhaustive** des critères d'éligibilité sociodémographiques et socioéconomiques identifiés lors des analyses de ciblage antérieures :

- Le chef de famille est une femme célibataire avec des enfants de moins de 5 ans
- Le chef de famille est mineur (moins de 18 ans)
- Le chef de famille est une personne âgée sans autre adulte pour le soutenir
- Chaque membre du ménage est une personne à charge
- Le rapport de dépendance des ménages est supérieur à 2
- Le chef de ménage est atteint d'un handicap qui l'empêche d'avoir un revenu
- Le chef de famille est atteint d'une maladie chronique qui l'empêche d'avoir un revenu
- Le ménage est composé d'une personne déplacée, d'un réfugié ou d'un rapatrié récent.
- Le chef de famille est analphabète ou n'a qu'une éducation de base
- Le ménage accueille une famille de PDI/réfugié/rapatrié
- La taille d'un ménage est deux fois plus grande que celle d'un ménage moyen
- Le ménage est composé d'un seul membre, et il s'agit d'une personne âgée
- Le chef de famille est une femme célibataire avec un enfant de moins de 5 ans
- Le chef de famille est une femme célibataire avec plus d'un enfant de moins de 5 ans
- Il y a des femmes ou des filles enceintes ou allaitantes dans le ménage
- Le ménage n'a pas accès à des sources d'eau potable
- Le ménage n'a pas accès à l'électricité, ni à un téléphone/lampe de poche
- Le ménage n'a pas accès à des moyens de cuisson sécurisés
- Le ménage vit dans un logement insalubre ou peu sûr
- Le ménage n'a pas accès à des latrines protégées
- L'indice de surpeuplement des ménages est supérieur à 3 (ce qui signifie qu'au moins trois membres partagent une pièce, à l'exclusion des latrines et de la cuisine)
- Le ménage a récemment subi des chocs naturels, conflits ou incidents violents (au cours des 3 à 6 derniers mois)
- Le ménage n'a pas accès à un marché pour vendre ou acheter la nourriture nécessaire
- Le ménage n'a pas accès à la terre ni au bétail



**UNITÉ D'ANALYSE ET DE CIBLAGE (APP-FA)**

DIVISION DE L'ANALYSE, DE LA PLANIFICATION ET DE  
LA PERFORMANCE

**Programme alimentaire mondial**

Via Cesare Giulio Alto 68/70  
00148 Rome, Italie - T +39 06 65131

**Contactez-nous:**

[wfp\\_assessment\\_targeting@wfp.org](mailto:wfp_assessment_targeting@wfp.org)

**Équipe de ciblage :**

Alberto Gualtieri, Cagri Cebilsı,  
Edgar Wabyona, Eve Chaliflour,  
Federica Esu, Hajar Anbar